

Rôle de la séance publique du 20/03/2026 à 09h00

Président : Monsieur GASPON
Assesseurs : Monsieur COIFFET et Monsieur PONS
Greffière : Madame SIROT

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BAILLEUL**01) N° 2500930 RAPporteur : M. COIFFET**

Demandeur M. G Geoffray LE TEMPS DES DROITS
Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M. Geoffray G contre le jugement n° 2201113 du 17 février 2025 du tribunal administratif de Nantes en tant qu'il n'a que partiellement fait droit à sa demande indemnitaire en limitant la condamnation de l'Etat au versement d'une indemnité compensatrice calculée sur la base de 132 jours de permissions non pris et non sur la base de 224 jours

02) N° 2501003 RAPporteur : M. COIFFET

Demandeur M. Y Ahmed Me CHAUMETTE
Défendeur PREFECTURE DU CALVADOS

Requête de M. Ahmed Y contre le jugement n°2500643 du 5 février 2025 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 29 janvier 2025 par lequel le préfet du Calvados fixe le pays de destination en exécution de la décision judiciaire d'interdiction du territoire français pour une durée de cinq ans, prononcée par le tribunal judiciaire de Caen le 22 avril 2024.

03) N° 2501038 RAPporteur : M. COIFFET

Demandeur Mme I Cinare Me RENAUD
Défendeur PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE
ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Requête de Madame Cinare I contre le jugement n°2420011 du 15 janvier 2025 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 20 novembre 2024 par lequel le préfet de Loire-Atlantique a prononcé à son encontre une interdiction de retour sur le territoire français d'une durée d'un an et indiquant l'inscription au fichier SIS

04) N° 2501039 **RAPPORTEUR : M. COIFFET**

Requête de M. Vuqar I contre le jugement n° 2420068 du 15 janvier 2025 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 20 novembre 2024 par lequel le préfet de Loire-Atlantique a prononcé à son encontre une interdiction de retour sur le territoire français d'une durée d'un an

Demandeur	M. A Abrahim	Me SMATI
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	

Requête de M. Abraham A contre le jugement n° 2114526 du 15 janvier 2025 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 16 novembre 2021 par laquelle le ministre de l'intérieur a rejeté son recours contre la décision du 27 mai 2021 par laquelle le préfet du Maine-et-Loire a ajourné à deux ans sa demande de naturalisation.

Demandeur	M. S Jathursan	CABINET KOSZCZANSKI & BERDUGO
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	

Requête de M. Jathursan S contre le jugement n° 2315879 du 30 décembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande regardée comme tendant l'annulation de la décision implicite née le 1er octobre 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours administratif préalable obligatoire formé contre la décision du 18 juillet 2023 de l'autorité consulaire française à Colombo (Sri Lanka) refusant de lui délivrer un visa de long séjour au titre de la réunification familiale

Demandeur	Mme C Anita	Me AH-FAH
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	

Requête de Mme Anita C contre le jugement n° 2318947 du 18 mars 2025 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite née le 23 octobre 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre la décision du 27 juillet 2023 de l'autorité consulaire française à Manille (Philippines) lui refusant la délivrance d'un visa d'entrée et de long séjour en France en qualité de travailleuse salariée.

Rôle de la séance publique du 20/03/2026 à 09h45**Président** : Monsieur GASPON**Assesseurs** : Monsieur COIFFET et Monsieur PONS**Greffière** : Madame SIROT**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BAILLEUL****01) N° 2500006****RAPPORTEUR : M. PONS**

Demandeur	M. G Nasr-Eddine	SARL MAUDET-CAMUS
Défendeur	UNIVERSITE D'ANGERS	LEX PUBLICA
Autres parties	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	

Requête de M. Nasr-Eddine G contre le jugement 2112229 du 21 octobre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant, d'une part, à l'annulation de la décision du 30 août 2021 par laquelle le Président de l'Université d'Angers a prononcé la suspension de ses fonctions pour une période de 4 mois, d'autre part à la condamnation de l'université d'Angers à lui verser une somme correspondant aux 116,5 heures supplémentaires de travaux dirigés effectuées en 2020 et 2021 et aux 57 heures de travaux dirigés qui lui étaient dues lors de son arrêt maladie, entre le 29 septembre 2020 et le 23 octobre 2020 et enfin à la condamnation de l'Université d'Angers à lui verser une somme 50 000 euros au titre du préjudice qu'il aurait subi en raison du report de son avancement au cinquième échelon de son grade, du 1er juin 2017 au 12 octobre 2018 et une somme globale de 28 000 euros au titre du préjudice moral qu'il aurait subi en raison de faits de harcèlement moral et de discrimination

02) N° 2500592**RAPPORTEUR : M. PONS**

Demandeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE	
Défendeur	M. M Salah	CABINET ADDA

Renvoi par le Conseil d'Etat après annulation de l'arrêt n° 23NT01584 du 13 février 2024 de la cour administrative d'appel de Nantes, de la requête du ministre de l'économie, des finances contre le jugement n° 2003122 du 10 février 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a déchargé M. Salah M des cotisations supplémentaires d'impôt sur le revenu et des contributions sociales au titre de l'année 2013, ainsi que des majorations correspondantes.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BAILLEUL**03) N° 2500646****RAPPORTEUR : M. PONS**

Demandeur M. S David

MYRIAM BOUSSOUM
AVOCAT

Défendeur COMMUNAUTE DE COMMUNES SOURCES DE L'ORNE

CABINET FIDAL (CAEN)

Requête de M. David S contre le contre le jugement n° 2200034 du 20 décembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Caen a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 8 novembre 2021 du président de la communauté de communes des Sources de l'Orne refusant de reconnaître l'imputabilité au service de sa pathologie et le plaçant en congés maladie ordinaire à compter du 2 mars 2021

04) N° 2501617**RAPPORTEUR : M. PONS**

Demandeur M. P Frédéric

HUBERT VEAUUVY
AVOCAT

Défendeur INSTITUT MINES TELECOM

ANDRE

Requête de M. Frédéric P contre le jugement n° 2209620 du 15 avril 2025 du tribunal administratif de Nantes en tant qu'il n'a que partiellement fait droit à sa demande tendant à la condamnation de l'Institut Mines-Télécom à lui verser la somme de 46 462,54 euros (quarante-six mille quatre cent soixante-deux euros et cinquante-quatre centimes) en réparation des préjudices qu'il a subis, assortie des intérêts au taux légal à compter du 6 avril 2022 et de la capitalisation des intérêts ;

05) N° 2501725**RAPPORTEUR : M. PONS**

Demandeur Mme R Ingrid

SCP IPSO FACTO
AVOCATS

Défendeur MINISTERE DE LA JUSTICE

Requête de Mme Ingrid R contre le jugement n° 2209615 du 28 avril 2025 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation du tableau d'avancement au grade de surveillant brigadier pénitentiaire du corps des personnels d'encadrement et d'application du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire au titre de l'année 2020, ainsi que de la décision implicite de rejet de son recours hiérarchique par lequel elle a sollicité son inscription rétroactive sur ce tableau d'avancement et tendant à la condamnation de l'Etat à lui verser la somme de 5 000 euros en réparation des préjudices moraux et financier subis

06) N° 2500917**RAPPORTEUR : M. PONS**Demandeur M. D Mohamed
M. D Cheick SekouMe BENVENISTE
Me BENVENISTE

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M. Cheick Sekou D et M. Mohamed D contre le jugement n° 2317212 du 28 janvier 2025 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision implicite de la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France (CRRV) du 6 novembre 2023 rejetant le recours formé à l'encontre des décisions du 9 août 2023 prises par du consulat général de France à Abidjan refusant d'accorder à M. Mohamed D un visa long séjour en qualité de membre de famille de réfugié

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BAILLEUL

07) N° 2501098

RAPPORTEUR : M. PONS

Demandeur	M.	D	Yacoub	CABINET POLLONO
	Mme	A	Makhboula Azzedin Oumar	CABINET POLLONO
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR			

Requête de M. Yacoub D et Mme Makhboula Azzedin Oumar A contre le jugement n° 2315625 du 20 décembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision en date du 9 août 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours formé contre la décision de l'autorité consulaire française au Soudan refusant un visa d'entrée et de long séjour à Mme A au titre de la réunification familiale.

08) N° 2501230

RAPPORTEUR : M. PONS

Demandeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR		
Défendeur	Mme	F	Binta

Le ministre de l'Intérieur demande à la cour d'annuler le jugement n° 2204148 du 7 mars 2025 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé sa décision du 18 novembre 2021 portant rejet de la demande de naturalisation de Madame Binta S , née F et lui a enjoint de réexaminer la demande de cette dernière dans un délai de trois mois à compter de la notification du jugement

Rôle de la séance publique du 20/03/2026 à 10h45

Président : Monsieur GASPON
Assesseurs : Monsieur COIFFET et Madame BOUGRINE
Greffière : Madame SIROT

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BAILLEUL**01) N° 2401139 RAPPORTEURE : Mme BOUGRINE**

Demandeur	Mme L Sylvie	SARL ANTIGONE
Défendeur	COMMUNE DE NOTRE DAME DES LANDES	SPI AVOCATS

Requête de Mme Sylvie L contre le jugement n° 1910858 du 15 février 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite du 18 avril 2019 du maire de la commune de Notre-Dame-des-Landes portant refus de régularisation de son contrat de travail à durée indéterminée conclu le 24 septembre 2013

02) N° 2402640 RAPPORTEURE : Mme BOUGRINE

Demandeur	M. M Pierre-Yves	OUEST AVOCATS CONSEILS
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE NANTES	

Requête de M. Pierre-Yves M contre le jugement n°s 2109858, 2109859 du 25 juin 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 21 juin 2021 du recteur de l'académie de Nantes refusant de reconnaître l'imputabilité au service de l'accident survenu le 2 octobre 2020

03) N° 2501015 RAPPORTEURE : Mme BOUGRINE

Demandeur	Mme D Monique	SELARL CASADEI-JUNG & ASSOCIES
Défendeur	CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION CENTRE-VAL DE LOIRE	RCCL AVOCAT

Mme Monique D demande à la cour l'exécution de l'arrêt n° 18NT01464 du 11 juin 2019, par lequel cette juridiction a confirmé le jugement n° 1702546 du 27 mars 2018 du tribunal administratif d'Orléans, annulant d'une part la décision du 16 mai 2017 par laquelle le président de la chambre de commerce et d'industrie (CCI) Centre-Val de Loire a procédé à son licenciement, et enjoignant d'autre part la CCI Centre-Val de Loire de la réintégrer au sein de ses effectifs sur un poste de niveau équivalent à celui qu'elle occupait dans un délai de deux mois suivant la notification du jugement.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BAILLEUL**04) N° 2402816 RAPPORTEURE : Mme BOUGRINE**

Demandeur	M.	A	Hedayat	Me HUGON
	M.	A	Abdul Ghafor	Me HUGON
	Mme	A	Habiba	Me HUGON
	M.	A	Nemat	Me HUGON
	M.	A	Sahil	Me HUGON
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR			

Requête de M. Heydayat A , M. Abdul Ghafor A , Mme Habiba A et M. Nemat A contre le jugement n°s 2313166, 2316031 du 19 avril 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leurs demandes tendant à l'annulation de la décision de la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France rejetant implicitement leur recours, réceptionné le 19 mai 2023, contre les quatre décisions de l'autorité diplomatique française au Pakistan refusant de délivrer à M. Abdul Ghafor A , à Mme Habiba A , à M. Nemat A et à l'enfant Sahil A des visas de long séjour au titre de la procédure de réunification familiale.

05) N° 2403283 RAPPORTEURE : Mme BOUGRINE

Demandeur	Mme	K	Haiko	AKAKPOVIE EKOUE DIDIER
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR			

Requête de Mme Haiko K contre le jugement n°s 2313108, 2313156 du 23 septembre 2024 du tribunal administratif de Nantes en tant qu'il a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite de rejet née le 9 juillet 2023 du silence gardé par la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France sur son recours formé contre la décision de l'ambassade de France en République démocratique du Congo refusant de lui délivrer un visa de long séjour au titre de la réunification familiale ;

06) N° 2403285 RAPPORTEURE : Mme BOUGRINE

Demandeur	M.	K	Plamedi	AKAKPOVIE EKOUE DIDIER
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR			

Requête de M. Plamedi K contre le jugement n°s 2313108, 2313156 du 23 septembre 2024 du tribunal administratif de Nantes en tant qu'il a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite de rejet née le 9 juillet 2023 du silence gardé par la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France sur son recours formé contre la décision de l'ambassade de France en République démocratique du Congo refusant de lui délivrer un visa de long séjour au titre de la réunification familiale ;

07) N° 2500281 RAPPORTEURE : Mme BOUGRINE

Demandeur	M.	N	Alain	Me IBARA
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR			

Requête de M. Alain N contre le jugement n° 2113535 du 27 novembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande regardée comme tendant à l'annulation de la décision implicite du ministre de l'intérieur rejetant son recours formé contre la décision du préfet de Seine-et-Marne en date du 22 avril 2021 déclarant irrecevable sa demande de naturalisation